



**SALLE DES FETES
LOCATION**

Nom et Adresse du Responsable :

☎ :

Date de la manifestation : **Heure :**

Nature de la manifestation :

Nombre de Personnes :

Traiteur Eventuel :

GRANDE SALLE DES FETES - avec cuisine

- * Habitant de la Commune 160.00 €
- * 2ème Jour 40.00 €

- * Habitant hors Commune 200.00 €
- * 2ème Jour 50.00 €

PETITE SALLE - avec cuisine

- * Habitant de la Commune 120.00 €
- * 2ème Jour 30.00 €

- * Habitant hors Commune 140.00 €
- * 2ème Jour 30.00 €

A NOTER – LE STATIONNEMENT PROLONGE EST INTERDIT DANS LA COUR DE LA SALLE DES FETES. IL EST OBLIGATOIRE DE LAISSER L'ACCES AUX VEHICULES DE SECOURS.

VOUS DEVEZ UTILISER LES PARKINGS (et non pas la route) ET NE PAS STATIONNER DEVANT LES PASSAGES.

- THEATRES - SPECTACLES** 122.00 €
- VIN D'HONNEUR** 40.00 €
- ☞ **CAUTION VERRES** 20.00 €
- LOCATION VAISSELLE + VERRES + COUVERTS**
- de 0 à 50 personnes** 30.00 €
- au-delà de 50 personnes** 50.00 €
- ☞ **CAUTION** 50.00 €
- PERCOLATEUR** 10.00 €
- ☞ **CAUTION** 200.00 €

ASSOCIATIONS LOCALES : Gratuit trois fois par an
Au-delà de TROIS utilisations 140.00 €

Il est précisé que la salle sera mise gratuitement, à la disposition de l'Association Sociale et Familiale pour l'organisation de l'Arbre de Noël offert aux enfants de la Commune et ce quel que soit le nombre de locations dans l'année.

En outre, les associations pourront disposer, gratuitement, de l'une des salles pour les goûters ou galettes offerts aux membres à titre gracieux.

Un supplément de 80.00 € sera mis en recouvrement lorsque la salle et le matériel (cuisinière notamment) n'auront pas été laissés propres.

Fait à SAVIGNY-EN-VERON, le
Vu pour accord
(signature du demandeur)

PAIEMENT

DATE
MONTANT
REÇU

**Le paiement et la clef de la salle des fêtes
sont à effectuer la veille de la manifestation
aux horaires d'ouverture de la Mairie.**